

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**532<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 3 juillet 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Adam Perreault, conseiller  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Est absent : M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2017.07.194**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2017
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2017

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de juin 2017
3. Approbation des écritures de journal général

**Période de questions (15 minutes)**

**C. Administration générale**

1. Dépôts de documents
  - 1.1. Consommation électrique
  - 1.2. Consommation d'eau
  - 1.3. MMQ – Ristourne 2016
2. Correspondance
  - 2.1. 2017 Nationale Sears à vélo – Autorisation de passage
  - 2.2. Fabrique – Demande de prêt de matériel
3. NOVO SST – Avis de retrait de la mutuelle SST
4. FQM – Inondations et plan municipal de sécurité civile
5. FQM – Position de la FQM sur le projet « Oléoduc Énergie Est » -  
Résolution d'appui

**D. Contrat et appels d'offres**

1. Location de photocopieur
2. Can Explore – Inspection des conduites

**E. Avis de motion**

**F. Adoption de règlement**

**G. Sécurité publique**

**H. Travaux publics**

**I. Hygiène du milieu**

**J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

1. PIIA – Enseigne CJS – 230 rue Sainte-Anne

**K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

**L. Divers**

**Période de questions (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

**N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Adam Perreault et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2017.07.195

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.07.196

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

Des suivis sont demandés sur les points suivants :

- Résolution 2017.06.175 – Vente pour non-paiement de taxes;
- Résolution 2017.06.180 – Accotement route 354 – Suivi au MTMDET;
- Résolution 2017.06.185 – Dérogation mineure 17-02;
- Rencontre Internet à la MRC.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2017**

Aucune affaire.

**GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

2017.07.197

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 656 559,74 \$.

Liste des comptes payés	303 602,45 \$;
Liste des comptes à payer	304 133,21 \$;
Liste des salaires	48 824,08 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**ENCAISSEMENTS DU MOIS DE JUIN 2017**

Les encaissements du mois de juin seront inscrits le mois suivant.

2017.07.198

**APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL**

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de juin 2017.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)**

Aucune question

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

### **CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

### **CONSOMMATION D'EAU**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

### **MMQ – RISTOURNE 2016**

Le directeur général dépose le rapport de la ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec qui se chiffre à 6 784 \$ pour la municipalité pour l'exercice financier de 2016.

### **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2017

2017.07.199

### **2017 NATIONALE SEARS À VÉLO – AUTORISATION DE PASSAGE**

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage de l'édition 2017 du Nationale Sears à vélo, le 19 septembre prochain sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

2017.07.200

### **FABRIQUE – DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du Règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux, la municipalité peut accorder une gratuité de location à un organisme;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité pour les services et la location de chaises et tables pour l'activité du 8 octobre 2017 organisée par la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2017.07.201

### **NOVO SST – AVIS DE RETRAIT DE LA MUTUELLE SST**

CONSIDÉRANT QUE depuis son adhésion à la Mutuelle NOVO SST les économies de cotisation ne se sont pas réalisées telles que souhaités;

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle NOVO SST a classé la municipalité dans le groupe « TRANSITION » en raison de réclamations en 2016 et que ce classement nous prive du fonds de défense en cas de réclamation;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser NOVO SST du retrait de la municipalité de la mutuelle et ce, en date du 30 juin 2017.

Adoptée.

2017.07.202

**FQM – INONDATIONS ET PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE dans son édition du 5 juin 2017 du « Réseau d'information municipale (RIM) », la Fédération québécoise des municipalités (FQM) faisant part de son intention de demander au gouvernement de transférer aux MRC la coordination des sinistres comme les inondations;

CONSIDÉRANT QUE le président de la FQM indique qu'il « serait des plus pertinent que le gouvernement autorise l'intégration du plan municipal au schéma de couverture de risque en sécurité incendie afin que la coordination soit assurée par les MRC »;

CONSIDÉRANT QUE cette position n'a pas fait l'objet d'une consultation auprès de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade considère que la gestion et la coordination des actions sur le terrain, lors de sinistre, doit demeurer sous la gouverne de l'administration locale et non pas de la MRC;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au conseil d'administration de la FQM de ne pas poursuivre ses demandes au gouvernement, en vue de l'intégration du plan municipal d'intervention en situation de sinistre, au schéma de couverture de risque en sécurité incendie afin que la coordination soit assurée par les MRC, et de lancer une consultation auprès de ces membres sur ce sujet si le conseil décide d'aller de l'avant avec cette démarche.

Adoptée.

2017.07.203

**FQM – POSITION DE LA FQM SUR LE PROJET « OLÉODUC ÉNERGIE EST » - RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité d'expert chargé de procéder à un examen de l'ONÉ en vertu d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de L'ONÉ à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT QUE l'ONÉ a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des canadiennes et des canadiens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC ont vécus des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipelines;

CONSIDÉRANT QUE le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT QUE le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'ONÉ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

Il est proposé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers de :

1 – S'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que TransCanada mette sur pied un fond de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc et que des plans de mesures d'urgences rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

2 – S'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipelines;

3 – Exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée.

## **CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

### **LOCATION DE PHOTOCOPIEUR**

Dossier remis à une séance ultérieure.

2017.07.204

### **CAN EXPLORE – INSPECTION DES CONDUITES**

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des conduites d'égout est une condition émise par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'adoption du « Plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de la chaussée » sans lequel la municipalité ne peut avoir accès aux divers programmes de subventions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé, par la résolution 2017.03.086, suite à un appel d'offre sur invitation, le contrat d'inspection à la firme Can Explore pour un montant de 16 092,45 \$ avant toutes les taxes applicables, pour l'inspection de 1 400 mètres d'égout tel que requis par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE sur le terrain le réseau d'égout s'est avéré être dans un état qui a requis un nettoyage supplémentaire avant la réalisation de l'inspection et que ce nettoyage supplémentaire n'était pas prévu au contrat;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépassement des coûts, au montant de 13 627,42 \$ avant toutes les taxes applicables, pour le nettoyage supplémentaire des conduites d'égouts réalisés par la firme Can Explore.

Adoptée.

#### **AVIS DE MOTION**

Aucun point.

#### **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun point.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

#### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2017.07.205

#### **PIIA – ENSEIGNE CJS – 230, RUE SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative jeunesse de service désire afficher ses coordonnées sur le bâtiment situé au 230 rue Sainte-Anne sur le mur faisant face à la route 138 par la mise en place d'une enseigne temporaire de type banderole;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'affichage doit se faire avec l'accord du conseil en vertu du PIIA sur les enseignes se retrouvant sur le « Chemin du Roy »;

CONSIDÉRANT QUE suite à une consultation les membres du CCU ont donné leur accord;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à la majorité des conseillers d'accepter la demande d'installation d'une banderole sur le mur faisant face à la route 138 sur le bâtiment du 230 rue Sainte-Anne.

La conseillère Germaine Leboeuf et le conseiller Francis Perron ont votés contre.

Adoptée.

#### **LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

Aucun point.

## **DIVERS**

Aucun point.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)**

Aucune question du public.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

- Gala Artisan;
- Personnage historique;
- Fêtes nationale et du Canada;
- Activités du 350<sup>ième</sup> à venir;
- Série de spectacles dans le parc.

2017.07.206

## **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 07.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut, mairesse